Nouvelle édition de la norme NF C 14-100

Après l'annonce cet été de mesures fiscales en faveur de la mobilité verte avec le prolongement du bonus écologique pour les véhicules électriques neufs et d'occasion jusqu'à fin 2022, on peut aussi noter la parution récente du décret n° 2022-1249 du 21 septembre 2022 relatif au déploiement d'infrastructures collectives de recharge relevant du réseau public de distribution dans les immeubles collectifs.

Ce décret fixe les modalités de prise en charge par le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, le propriétaire ou le syndicat de propriétaires d'un immeuble collectif, de l'installation d'une infrastructure collective relevant du réseau public d'électricité permettant l'installation ultérieure de points de recharge pour véhicules électriques.

La nouvelle édition de la norme NF C 14-100 « Installations de branchement » tant attendue est le fruit de presque 6 années de travaux de normalisation et prend justement en compte ces infrastructures. Communément connue comme étant le référentiel des colonnes montantes, elle traite concrètement de **la conception et de la réalisation des installations de branchement du domaine basse tension comprises entre le point de raccordement au réseau public de distribution d'énergie électrique à basse tension et le Point de livraison***. Cette norme s'applique donc en particulier aux ouvrages de colonnes électriques d'immeubles.

*PDL, également appelé Point de référence et de mesure (PRM)

Sur le plan technique,

Les principales modifications sont :

- **la définition des différents modes d'injection d'énergie électrique intégrant l'autoconsommation**
- **la prise en compte des appareils de comptage communicants**
- **le raccordement des IRVE**

Cette nouvelle norme NF C 14-100 vient ainsi accompagner les exigences législatives et réglementaires en matière de **pré-équipement IRVE des emplacements de stationnement des bâtiments neufs**, prévues par les articles L. 113-11 à L. 113-15 et R. 113-6 du Code de la construction et de l'habitation.

De nombreuses figures viennent illustrer les différentes configurations possibles pour ces types d'installation.

Ce document paru il y a un an est déjà en application sur certains chantiers, car la nouvelle norme s'applique pour les ouvrages dont la date de dépôt de demande de permis de construire* est postérieure de 6 mois par rapport à la date d'homologation de la norme en juin 2021. Elle est donc en vigueur depuis décembre 2021.

* (ou à défaut la date de déclaration préalable de construction ou à défaut la date de signature du marché, ou encore à défaut la date d'accusé de réception de commande)

L'annexe I traite également de la **modification de branchement collectif existant**, avec l'article I.9 dédié aux IRVE.

Nouvelle édition de la norme NF C 14-100

INFO

En janvier 2022 un corrigendum a été intégré à cette nouvelle NF C 14-100 et publié sous la forme d'un retirage complet.

Ce retirage se distingue de la norme initiale de juillet 2021 par le fait qu'en bas de la page de garde, la ligne « Correction » indique les éléments effectivement corrigés.

À la différence d'un amendement, ce corrigendum s'applique dès sa parution.

« Correction »

En résumé,

La nouvelle édition de la norme, avec sa correction, lorsqu'elle s'applique, **annule et remplace :**

- **la NF C 14-100 de février 2008**
- **ses amendements A1 (mars 2011) A2 (août 2014) et A3 (mars 2016)**
- **ses fiches d'interprétation F1, F2, F3, F4**

Vous pouvez vous procurer la nouvelle norme auprès de l'AFNOR: https://www.boutique.afnor.org/norme/

Afin de vous accompagner, CONSUEL a intégré toutes ces nouveautés dans ses différentes formations techniques dédiées aux professionnels.

Formation « NF C 14-100 »

Deux de nos modules de formation « NF C 14-100 » sont reconnus par QUALIFELEC et vous permettront de prétendre à la mention « colonnes montantes ».

QUALIFELEC

En savoir + sur votre qualification QUALIFELEC avec la mention « colonnes montantes », consultez le lien web suivant : https://pros.qualifelec.fr/page/colonnes-montantes